



## **Demande de remboursement des frais de formation COVID-19**

**A rentrer au plus tard le 30 novembre 2020**

**Envoyez le formulaire dûment signé (avec pièces justificatives) lorsque la formation est terminée uniquement par voie électronique à l'adresse :**

[ffts@sprb.brussels](mailto:ffts@sprb.brussels)



### III. Calcul des frais de formation remboursables

Suivant la catégorie de la formation approuvée, veuillez compléter le cadre correspondant.

#### III.1. FORMATION EXTERNE

- Nombre de jours de formation \_\_\_\_\_
- Nombre de travailleurs titres-services concernés \_\_\_\_\_

#### *Compensation du coût salarial du travailleur titres-services*

- Nombre total d'heures de formation pour tous les travailleurs TS \_\_\_\_\_ h. et \_\_\_\_\_ min.  
(= nombre de travailleurs X nombre d'heures de formation) X 18,00 € = \_\_\_\_\_

#### *Compensation du coût des frais du formateur/institut externe*

- Montant de la facture \_\_\_\_\_  
(la facture est limitée à 100€ par travailleur et par jour de formation)

**Total des frais de formation remboursables :** \_\_\_\_\_

- Preuve que le travailleur a bien suivi cette formation (à envoyer en annexe)      facture du formateur externe

une liste de présence signée par le travailleur titres-services (y compris leur numéro de registre national), comprenant le nom de la formation, le nom du formateur externe, la date et l'heure de début et de fin de chaque session de formation (vous trouverez un exemple de cette liste sur le site internet : <http://werk-economie-emploi.brussels>)



### III.2. FORMATION INTERNE

#### *Compensation du coût salarial du travailleur titres-services*

- Nombre total d'heures de formation pour tous les travailleurs TS \_\_\_\_\_ h. et \_\_\_\_\_ min.  
(= nombre de travailleurs X nombre d'heures de formation) X 18,00 € = \_\_\_\_\_

#### *Compensation du coût du formateur interne*

- Nombre total d'heures de formation par le(s) formateur(s) interne(s) \_\_\_\_\_ h. et \_\_\_\_\_ min.  
X 50,00 € = \_\_\_\_\_

**Total des frais de formation remboursables :** \_\_\_\_\_

- Preuve que le travailleur a bien suivi cette formation (à envoyer en annexe) une liste de présence signée par le travailleur titres-services (y compris leur numéro de registre national), comprenant le nom de la formation, le nom du formateur interne, la date et l'heure de début et de fin de chaque session de formation (vous trouverez un exemple de cette liste sur le site internet : <http://werk-economie-emploi.brussels>)



